



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

MÉMORANDUM

DOCUMENTS ET SUIVI DE LA RÉUNION

CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

Le mercredi 6 novembre 2019

Bonjour,

Nous avons accueilli 71 personnes déléguées et substituts à la rencontre.

Mot de bienvenue et d'allocution d'ouverture

Suite au départ d'un employé-conseil, le SEOM annonce l'embauche de madame Anouk Lemay comme conseillère aux relations de travail. Elle remplacera madame Carine Sabourin. De plus, madame Stéphanie Beauchamp assurera le service aux membres de l'EDAFP en remplacement de monsieur Michel Dussault, qui occupe maintenant des fonctions politiques dans l'organisation.

En information, nous attirons votre attention sur le document 016. Celui-ci concerne le secteur des jeunes. Il vise une consultation à mener sur les épreuves de fin d'année imposées par la CSMB. Vous pouvez vous prononcer sur l'horaire d'examen, la pertinence de chaque épreuve locale, le nombre d'épreuves ou les modalités d'administration desdites épreuves. Nous vous invitons à consulter vos collègues et à retourner vos recommandations selon les modalités présentées au document. Une décision sera prise au CD de décembre prochain. Si vous avez des questions ou besoin d'aide pour mener à terme l'opération, nous vous invitons à communiquer avec la personne répondante de l'établissement.

Contrats RÉTAC (document CD 19-20 014)

Depuis la rentrée, vous avez été nombreuses et nombreux à poser des questions sur les contrats RÉTAC et à déplorer les effets négatifs observés dans les milieux de travail. Le document présente l'origine de l'entente, les dispositions qui avaient été négociées et les dérives observées jusqu'à maintenant. Le SEOM a déjà interpellé la CSMB et demeure en attente d'une seconde date de rencontre. La période de question et commentaires qui a suivi a permis de compléter le portrait dressé dans le document.

Appui aux personnes ayant grimpé sur le pont Jacques-Cartier

Une courte présentation a permis de faire état de l'évolution de la situation depuis le début du mois d'octobre. La motion d'appui proposée en octobre a été remise au jeu et adoptée à majorité.



MÉMORANDUM

DOCUMENTS ET SUIVI DE LA RÉUNION

CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

Le mercredi 6 novembre 2019

Regroupements du SEOM

Le Conseil d'administration (CA) souhaitait expliquer aux membres de l'instance sur les raisons pour lesquelles les divers regroupements du SEOM n'avaient pas encore été formés. En résumé, retenons que les réflexions entourant la restructuration du SEOM se poursuivent et que le CA souhaite que la participation des membres soit encore plus signifiante et ait des retombées plus concrètes pour l'ensemble des membres. De plus, les banques de libérations restreignent le nombre de rencontres possible. Finalement, compte tenu de l'achat récent d'un bâtiment et des travaux d'aménagement à réaliser avant le déménagement, des considérations financières doivent également être prises en compte. Le CA prévoit être en mesure de mettre au jeu un scénario lors du CD de décembre. Une période d'échange a permis de recevoir les premières réactions. Tous les commentaires et suggestions seront bienvenus. Vous pouvez les acheminer par courriel à la présidente, qui s'assurera de les acheminer au CA.

Délégation au CF des 11, 12 et 13 décembre 2019

Madame Kim Desjardins (école Jean-Grou) et monsieur Jean-Réald Jeune (centre de formation professionnelle de Verdun) assisteront au CF comme personnes déléguées officielles. Madame Aura Oporanu, (école Cavalier-de-LaSalle) agira pour sa part à titre de personne observatrice.

Projet de loi n°40 (documents CD 19-20 015 et CD 19-20 018)

Le projet de loi n° 40 vise à modifier l'organisation et la gouvernance scolaire. Les principaux éléments du projet de loi ont été présentés à l'instance. Que personne ne se leurre, la disparition prochaine des conseils des commissaires et des élections scolaires n'est qu'un élément d'**une réforme qui constitue une attaque frontale à la profession enseignante**. Ingérence dans les méthodes pédagogiques et dans l'évaluation des élèves, formation continue obligatoire sous peine de perdre son autorisation d'enseigner, permission accordée à la direction de majorer les notes des élèves figurent parmi les plus graves atteintes à notre autonomie professionnelle et à la reconnaissance de notre expertise. Pour ajouter l'insulte à l'injure, tout cela sera décrété par le biais d'une loi plutôt que par un processus de négociation. Donc sans aucune contrepartie de la partie patronale.

Dans les prochains jours, les personnes déléguées organiseront des rencontres syndicales pour inciter l'ensemble des membres à exprimer leur indignation au ministre Roberge. Comment ? En quelques clics, une lettre pourra lui être envoyée.

Il s'agit de se rendre sur le site de la FAE au <https://www.lafae.qc.ca/loi-no40-lettre-au-ministre/>

Ce n'est pas tout! Nous ne pouvons laisser passer un tel affront. La FAE a déjà annoncé que le ministre trouvera le personnel enseignant sur son chemin. Des moyens d'action lourds ont déjà été annoncés si la CAQ persiste et signe en adoptant le projet de loi n° 40. Les personnes déléguées ont été invitées à donner des disponibilités pour organiser la visite d'un membre du CA ou d'une personne répondante dans les établissements. Ce sera l'occasion de discuter des moyens que nous souhaitons prendre pour nous opposer et faire entendre raison au gouvernement. **Parce que ça ne passe tout simplement pas !**

Notre prochain rendez-vous : le 4 décembre 2019. Au plaisir de vous retrouver !

Questions posées dans le cadre de la période de questions et commentaires

Rencontre du 6 novembre 2019

Dans le cadre de la période de questions et commentaires, il a été proposé de conserver des traces des questions posées et des réponses obtenues, afin que les personnes absentes puissent bénéficier des réponses sur des sujets d'intérêt général.

Question

En rencontre collective, la direction d'un établissement aurait parlé d'une campagne de vaccination contre la rougeole et de l'obligation de fournir le carnet de santé. Les gens n'ont pas l'obligation de se soumettre à la directive, mais on annonce que si jamais une personne est jugée non protégée contre la rougeole, elle sera mise en absence sans traitement. On questionne la directive et on demande pourquoi les femmes enceintes ont droit à un congé avec traitement mais pas les autres enseignantes et enseignants.

Réponse

Nous avons déjà fait une intervention à la CSMB. Il s'agit d'une directive de la Direction de la santé publique. Les relations de travail de la CSMB nous indiquent qu'un communiqué sera envoyé à l'intention des membres de tous les membres du personnel. Le SEOM a déjà signifié son désaccord quant à ce qui concerne un éventuel congé sans traitement en cas d'épidémie. Si jamais la situation devait se produire pour un membre, il sera très important de nous en informer afin que nous puissions faire les interventions nécessaires.

Question

Une question concerne les mesures budgétaires pour les sorties ainsi que les activités inspirantes et innovantes. Les profs ont donné à la direction la liste des sorties et activités envisagées pour l'année. Parmi celles-ci, une sortie à la piscine était demandée. Il y aurait eu une directive à toutes les écoles de la CSMB pour interdire les sorties à la piscine, car cela comporterait des risques de noyade. Qu'en est-il vraiment?

Réponse

Le financement est décentralisé et se fait à partir de projets déposés par l'école. Le SEOM fera une vérification auprès de la CSMB quant à une directive concernant les piscines. Il est possible que certaines piscines ne se conforment pas à certains critères de sécurité. Rappelons la mort d'un élève dans une piscine dans les dernières années ainsi que le rapport du coroner qui avait suivi. Il est cependant possible aussi que l'on craigne uniquement les risques associés à la baignade.

Question

Une intervention concernait le mouvement volontaire de l'automne. Rien n'était affiché sur le site du SEOM. À l'école, il n'y avait pas d'information non plus. Après de nombreuses recherches, l'information a finalement été trouvée : la séance aura lieu le 25 novembre prochain. On voulait s'assurer que l'information sera diffusée.

Réponse

Oui cette date est exacte. Nous avons l'intention de la diffuser prochainement.

Questions posées dans le cadre de la période de questions et commentaires

Rencontre du 6 novembre 2019

Dans le cadre de la période de questions et commentaires, il a été proposé de conserver des traces des questions posées et des réponses obtenues, afin que les personnes absentes puissent bénéficier des réponses sur des sujets d'intérêt général.

Question

L'an dernier, le SEOM avait pris position dans le dossier de la collaboration avec les organismes communautaires. Récemment, une enseignante à l'éducation des adultes et qui travaille à l'externe s'est fait dire que la coordonnatrice allait venir observer ce qui se passe dans la classe, et donc voir l'enseignement qui se donne. On mentionne l'atteinte à l'autonomie professionnelle. On rappelle qu'il faut faire attention à l'ingérence possible des organismes, aux dérives.

Réponse

Merci pour le commentaire. Si le SEOM reconnaissait l'apport possiblement bénéfique des organismes communautaires, nous avons justement mentionné que l'ingérence n'est pas souhaitable et doit être dénoncée.

Question

On rapporte le cas d'une école où il y a des infestations récurrentes de souris, de rats, de coquerelles et autres êtres nuisibles. Les occupantes et occupants ont subi plusieurs exterminations douces et non toxiques (pour ne pas incommoder les élèves et le personnel). Cela ne fonctionne pas : des membres du personnel en ont ramené à la maison et ont été contraints à payer les frais d'extermination de la vermine. Certains membres ont été fortement incommodés, au point d'en avoir des troubles du sommeil. On demande que des mesures drastiques soient prises pour procéder à une extermination plus définitive, quitte à fermer l'école pour une journée. De même, peut-on envisager des dédommagements pour celles et ceux qui ont dû payer pour l'extermination à leur domicile ?

Réponse

Le SEOM ne peut vous répondre en ce moment, mais une intervention sera faite auprès de la CSMB. Les personnes qui vivent des difficultés en lien avec l'infestation de leur domicile sont priées de communiquer avec la personne responsable de leur établissement pour monter le dossier et envisager les actions possibles.

Questions posées dans le cadre de la période de questions et commentaires

Rencontre du 6 novembre 2019

Dans le cadre de la période de questions et commentaires, il a été proposé de conserver des traces des questions posées et des réponses obtenues, afin que les personnes absentes puissent bénéficier des réponses sur des sujets d'intérêt général.

Question

Une question concerne l'enseignement des contenus d'éducation à la sexualité. L'an dernier, dans un établissement, les contenus n'ont pas été enseignés car personne ne s'était porté volontaire pour le faire. Cette année, l'infirmière ainsi qu'un organisme externe pourront couvrir une portion des contenus, mais la direction insiste pour que les enseignantes et enseignants prennent en charge les contenus restants. On demande s'il est encore pertinent de maintenir la position de volontariat, et c'est ce qu'on peut dire aux profs pour les soutenir.

Réponse

La position de volontariat du SEOM demeure et la CSMB est au courant de notre position. Nous pouvons nous réjouir de voir que des ressources externes peuvent se charger de l'enseignement de ces contenus. Les profs n'ont aucune justification à donner s'ils ne sont pas volontaires. S'il y a des pressions de la direction, si des gens se font menacer de sanction ou autre, nous vous invitons à communiquer avec la personne répondante de votre établissement.